

10

Commission permanente

Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : Mme BILLARD

49529

33 - Insertion

Contrat local des solidarités 2024

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 avril 2024 relative au contrat local des solidarités 2024-2027 ;

Vu l'instruction interministérielle N° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux

des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux pour les années 2024 - 2027 ;

Exposé :

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département d'Ille-et-Vilaine place au cœur de ses priorités d'action la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. La politique volontariste du Département en matière de justice sociale, d'égalité des droits et des chances et de solidarités humaines et territoriales a ainsi été réaffirmée dans le projet de mandature 2022 - 2028.

Par ailleurs, l'Etat a récemment confirmé son engagement aux côtés des départements dans la lutte contre la pauvreté à travers 3 objectifs convergents : la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et la construction d'une transition écologique solidaire. Cela s'est traduit par la signature entre l'Etat et le Département d'un contrat local des solidarités pour les années 2024 - 2027.

En 2024, le soutien financier de l'Etat dans le cadre de cette contractualisation s'élève à 620 850 euros. Cette participation permettra notamment à la collectivité de lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et de construire une transition écologique et solidaire en déployant les actions présentées ci-après pour un montant total de 277 560 euros. Les modalités de mise en œuvre de ces actions sont déclinées dans le cadre de conventions ou d'avenants joints en annexes.

Soutien au dispositif Sortir de la rue porté par We Ker

L'action permet à des jeunes de 18 à 30 ans du bassin d'emploi de Rennes en situation d'errance et sans emploi de s'engager dans un accompagnement volontaire pour construire leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement s'appuie sur des propositions qui prennent en compte les problématiques de santé, d'hébergement, de logement, d'accès aux droits, de formation, d'emploi et de ressources.

Il est proposé une participation de 40 000 euros à We Ker.

Soutien à l'accompagnement global porté par Prisme

L'action permet à tout stagiaire inscrit en formation chez Prisme de bénéficier d'un accompagnement à la résolution de leurs difficultés handicapant la mise en œuvre de son projet et d'un accompagnement à l'accès aux droits.

Il est proposé une participation de 18 000 euros à Prisme.

Soutien à la mise en place d'ateliers socio-esthétiques sur les aires d'accueil des gens du voyage par l'association Accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine

L'action vise à mettre en place des ateliers socio-esthétiques sur les 39 aires d'accueil du département, et en particulier sur les deux terrains rennais où résident plus de 60 familles. Ces ateliers permettront notamment de toucher des femmes avec des conditions de vie précaire. Il s'agira de créer des espaces de parole facilitant l'accès à d'autres droits ainsi que la prévention santé.

Il est proposé une participation de 3 060 euros à l'association Accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine.

Aller-vers et accompagnement des locataires du parc privé en impayé de loyer par l'Agence départementale d'information sur le logement

Cette action vise à renforcer l'évaluation juridico-sociale des situations de locataires du parc privé en impayé de loyer via le financement d'un poste de travailleur social et d'un poste de juriste dédiés à la prévention des expulsions. Elle vise également à renforcer l'aller-vers les locataires du parc privé en impayé de loyer via la participation au financement d'un poste de travailleur social dédié intervenant en amont de la procédure d'expulsion et dans la continuité du binôme socio-juridique.

Il est proposé une participation de 90 000 euros à l'Agence départementale d'information sur le

logement.

Soutien aux plateformes de mobilité

L'action vise à consolider les plateformes de mobilité existantes en les soutenant dans leur rôle de conseil. Les conseillers mobilité des plateformes accueillent le public le plus éloigné de la mobilité et de l'emploi, et proposent un accompagnement adapté à son projet.

Il est proposé une participation totale de 82 274 euros répartie comme suit :

- association Pass emploi : 18 992 euros ;
- association WE KER : 20 584 euros ;
- association Eureka emplois services : 23 217 euros ;
- mission locale de Fougères : 6 400 euros ;
- association Tremplin : 13 081 euros.

Accompagnement des personnes précaires dans la mise en place d'une alimentation durable par la Maison de la consommation et de l'environnement et les centres sociaux :

L'action vise à soutenir la Maison de la consommation et de l'environnement et les centres sociaux dans la mise en place d'activités et d'initiatives autour de l'alimentation durable, saine et accessible.

Il est proposé une participation totale de 44 226 euros répartie comme suit :

- Maison de la consommation et de l'environnement : 7 000 euros ;
- Fédération des centres sociaux : 37 226 euros.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 277 560 euros au profit des bénéficiaires détaillés dans le tableau joint en annexe 1 ;

- d'approuver les termes des conventions et avenants à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les partenaires correspondants, joints en annexe 2 à 12 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et avenants.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme BIARD, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242452

Pour extrait conforme